

Le cléricalisme et les abus sexuels sur mineurs

Un défi pour le pontificat du pape François

STÉPHANE JOULAIN

« La question de l'exercice du pouvoir et de la gestion de l'autorité au sein de l'Église est peut-être l'un des derniers tabous au sein de l'Église. »
(Béraud, 2007)

L'actualité récente concernant les abus sexuels dans l'Église catholique a remis en lumière les dysfonctionnements de l'institution. Conscient de cette situation, le 20 août 2018, le pape François adresse une « Lettre au Peuple de Dieu ». Il invite l'ensemble de l'Église à se saisir de cette question douloureuse et à chercher des chemins de réparation et de guérison. Il rappelle qu'au cœur de cette crise se trouve la souffrance de ceux et celles qui ont été si profondément blessés ; il rappelle que « ces blessures ne connaissent jamais de "prescription". »

Cette crise de la souffrance est systémique et doit être regardée avec sérieux si l'on veut réduire significativement les abus d'enfants dans l'Église catholique. Parmi les facteurs qui ont contribué à cette pandémie, le pape François dénonce la problématique du cléricalisme qu'il décrit comme une atteinte à la grâce du baptême de chaque fidèle et aussi un germe de division qui favorise une culture ayant permis de faire perdurer des dynamiques et comportements abusifs(1).

Bien qu'il ne soit pas un problème exclusivement catholique, ni même religieux, le cléricalisme a néanmoins une dimension particulière dans l'Église catholique. Il est souvent dénoncé, critiqué, par le pape François(2).

Le cléricalisme est un problème tout d'abord à cause de la culture qu'il véhicule de domination d'un groupe par un autre. Ensuite, c'est aussi un problème, car il est un terreau culturel fertile pour des comportements abusifs, en donnant aux clercs d'énormes pouvoirs psychologiques et spirituels ainsi qu'un accès privilégié aux enfants.

Le cléricalisme au sein de l'Église catholique ne peut être séparé de son contexte social. Pour réfléchir sur cette dérive ainsi que sur les discours concernant cette réalité, il est important de percevoir la société dans laquelle cette réalité émerge.

(1) Pape François, Lettre au *Peuple de Dieu*, 20 août 2018, Vatican.

2. <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Pape-Francois-le-texte-integral-du-discours-des-15-matadies-2014-12-24-1258379>, consulté le 20.01.2016 ;
<http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-pape-Francois-poursuit-son-diatogue-avec-un-non-croyant2013-10-01-1030416>, consulté le 20.01.2016.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE COMME SYSTÈME COMPLEXE

Un groupe social est un système complexe, *un système qui est toujours plus que la somme des éléments qui le composent*. Bien qu'un système doive changer pour évoluer, il est toujours tenté de résister aux changements. Pour maintenir un état stable, un système contient certains mécanismes de résistance qui activés ensemble sont appelés *l'homéostasie*. L'Église catholique, comme système, est plus que la somme des éléments qui la composent. Pourtant, bien que le concile Vatican II parle de l'Église comme du « Peuple de Dieu », lorsque l'on parle de l'Église dans l'opinion publique, c'est encore pour l'associer à la seule *hiérarchie catholique*, à savoir : les *clercs*. Discours largement entretenu par certains évêques. L'Église catholique est, comme système, bien plus complexe que la seule réalité des clercs. À chaque fois que l'on parle de l'Église catholique comme étant seulement la hiérarchie catholique ou bien l'ensemble des clercs, c'est l'apport théologique du concile Vatican II que l'on enterre un peu plus. On oublie que l'Église, une, catholique et apostolique, est l'ensemble des disciples du Christ qui ont fait leur incarnation du Fils de Dieu³. Cela dépasse largement les seules frontières de l'Église catholique romaine.

3. CONCILE VATICAN II, *Gaudium et Spes* n° 1

LE PEUPLE DE DIEU DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

L'Église catholique romaine est composée de fidèles chrétiens comme le rappelle le Code de droit canonique de 1983 :

Can. 204 — § L Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde.

Mais c'est aussi une société divisée canoniquement en deux catégories : les laïcs et les clercs :

Can, 207 — § L Par institution divine, il y a dans l'Église, parmi les fidèles, les ministres sacrés qui en droit sont aussi appelés clercs, et les autres qui sont aussi appelés laïcs.

Les clercs, diacres, prêtres et évêques, exercent au sein de l'Église des fonctions sacramentelle, pastorale et de guidance, de gouvernance. **Il** existe *de facto* un déséquilibre de pouvoir dû à la différence de statut et de rôle qui sont attribués aux uns et aux autres et plus ou moins acceptés par tous.

Les mécanismes *d'attachement* et *d'alliance* font que toute expression d'une autorité en créant une *alliance* génère un déséquilibre entre le récipiendaire de l'autorité et celles et ceux sur lesquels **elle** s'exerce. Le clerc peut se trouver alors investi des caractéristiques d'une autre personne aimée par le fidèle chrétien, à savoir la divinité — le prêtre étant perçu comme un *alter Christi*. Ceux, parmi les clercs, qui abusèrent sexuellement d'enfants dans les années 1940-1980 furent formés dans les séminaires où la théologie de la tradition tridentine mettait l'accent sur la fonction expiatoire et sacrificielle des prêtres ainsi que sur le don de leur personne. Cette vision donne une importance significative au rôle de modèle que le clerc joue dans la communauté des croyants. Il incarne l'idéal chrétien — un « super-chrétien », par la transformation ontologique de l'ordination et l'exemplarité de la vie à laquelle il est appelé ; il devient « un autre Christ », un *alter christi*, il agit en sa personne, *in persona christi*, cela lui confère une quasi totale immunité. Concernant la formation des séminaires avant Vatican II, Jacques Maritain affirmait que les dimensions à la fois personnelle et fonctionnelle du prêtre pouvaient se confondre et donner à tous les actes de la vie du prêtre un cachet sacré(4). Cette vision qui sacralise tous les actes du prêtre l'investit d'un grand pouvoir, donnant à celui qui veut abuser un outil puissant pour transgresser les frontières de l'autre.

S'il n'y a pas de frontière claire dessinée entre la sainteté personnelle et la sainteté institutionnelle, entre un état de vie, une fonction et la dimension personnelle de l'individu(5), sans une compréhension saine du pouvoir d'un individu et de l'autorité qui lui est conférée, alors les risques et opportunités de transgression deviennent importants.

4. Jacques MARITAIN, « À propos de l'école française », *Revue Thomiste* 2-3 (1971).

5. Bernard E. DOERING, « Jacques Maritain on the Church's Misbehaving Clerics », *Cross Currents* 52, n 2 (2002), p. 246-253

UNE CONFUSION DE JEUX DE LANGAGE

Il existe une différence entre *pouvoir* et *autorité* ; le pouvoir, c'est la capacité d'agir et l'autorité, c'est le droit d'exercer une charge. Dans l'Église, la différence est plus ténue et souvent les deux termes sont utilisés alternativement. Cependant, la différence est aussi fine qu'importante, un clerc de par son ordination a bien le pouvoir d'administrer les sacrements valablement, mais tant qu'il n'a pas reçu les facultés canoniques d'un évêque, il n'a pas l'autorité de le faire légalement (licitement). L'autorité est donc le sceau que donne l'institution

à un acte de pouvoir qui est opéré au nom de l'institution sur un territoire particulier et pour un temps déterminé, c'est un sceau et un lien.

Le clerc hérite d'un pouvoir et reçoit une autorité qui ne se détient que collectivement, cependant certains pensent que ce *bien commun*, c'est eux. Le cléricalisme confond l'*autorité institutionnelle* et le *pouvoir personnel*. L'autorité qui est conférée équivaut alors à s'attribuer le pouvoir de l'institution à titre personnel ; le clerc souffrant de cléricalisme fusionne en sa personne ce que Jacques Maritain appelait les causalités instrumentale et personnelle.

Les abus sexuels commis par des clercs dans le cadre pastoral sont à la fois un abus de pouvoir et un abus d'autorité. Si nous pouvons voir ici le lien entre cléricalisme et abus de pouvoir, il reste encore à déterminer s'il existe un lien entre cléricalisme et abus sexuel. Les composantes suivantes du cléricalisme ont permis aux abus sexuels d'être commis et de perdurer au sein de la culture ecclésiale : la culture du secret, le rôle des évêques, la dimension paternaliste et homosociale de la culture cléricale, une compréhension erronée de la fraternité sacerdotale (corporatisme), la formation ou l'absence de formation psychoaffective dans les séminaires, l'accès privilégié et sans contrôle aux enfants.

DES DIMENSIONS CULTURELLES PROBLÉMATIQUES

Un des premiers problèmes dans la culture cléricale est celui du secret. Le secret dans l'Église catholique romaine est considéré comme un bien, tout d'abord dans le cadre du sacrement de la réconciliation pour lequel il doit être absolu. Mais ce secret, s'il protège le pénitent, protège rarement les victimes. La culture du secret a été largement cautionnée par l'institution. Le secret peut être aussi pontifical, il est défini par le document *Secreta continere* de 1974, issu de la Secrétairerie d'État et qui impose au personnel du Saint Siège et de l'État du Vatican le secret absolu et établi que sous aucun prétexte, ni pour une raison d'ordre supérieur ni pour une raison d'urgence, ce secret ne peut être levé par qui que ce soit excepté le Saint Père ou la personne qu'il a désignée. Dans le cadre des abus sexuels, un document romain *Crimen sollicitationis* de 1962 imposait le secret à toutes les personnes présentes lors d'un procès canonique. En cas de dévoilement, des sanctions canoniques s'appliquaient en rapport à la fonction dans la procédure allant du simple avertissement pour les victimes à l'excommunication *latae sententiae* pour le personnel du tribunal. Ce document fut remplacé en 2001 par la lettre *De delictis gravioribus* de la Congrégation pour la doctrine de la foi et l'actualisation des normes *De Gravioribus delectis* en juillet 2010.

Mais la crise des abus sexuels, en plus de révéler les abus douloureux endurés par les victimes et leurs familles, a aussi révélé l'inaptitude de certains évêques à prendre des décisions justes, voire de se rendre coupable de complicité. Le fait d'avoir couvert par le secret les abus sexuels est peut-être le scandale le plus important après les abus eux-mêmes. Certains évêques se sont sentis dépassés, d'autres submergés ou incompetents et inadéquats, même prisonnier du document *Crimen sollicitationis*, et cela est compréhensible, mais les plus inquiétants sont ceux qui se sont sentis intouchables et plus concernés par le fait de sauvegarder la réputation de l'institution et leurs privilèges plutôt que par la souffrance des victimes et par l'impératif de rendre des comptes au *Peuple de Dieu*. L'absence d'une culture de *transparence* et de *reddition de compte* chez les clercs et spécialement chez les évêques est une clé importante de compréhension. D'ailleurs, les évêques en sont très conscients. Certains parmi eux n'hésitent pas à parler de la dictature de la transparence, pour moquer l'impératif qui leur incombe aujourd'hui de rendre des comptes. La responsabilisation juridique des évêques ayant protégé des clercs abusifs est certainement un défi important que le pape François va devoir relever, car de nombreuses personnes, des victimes et leurs soutiens, attendent que justice soit rendue. Répondre à ces attentes est pour le pape François le test le plus important de sa crédibilité à lutter contre la culture du cléricalisme.

À cette culture du contrôle, du secret et de l'absence de reddition de compte, viennent s'ajouter des dimensions paternalistes et homo-

sociales de la culture cléricale. L'exercice uniquement masculin de l'autorité au sein de l'Église catholique est pour certain(e)s une des racines fondamentales du problème du cléricalisme. Une culture paternaliste pose sur les femmes et sur les enfants un regard de dominant/dominé, de protecteur/protégé qui est une dérive des cultures patriarcales. Dans l'Église catholique romaine, la culture paternaliste est aussi couplée à une culture homosociale ; à savoir une culture d'homme faite pour des hommes qui encourage et valorise l'amitié masculine, mais non l'homosexualité, qui est perçue comme un danger pour l'amitié masculine. Cette culture homosociale est particulièrement claire dans le concept de fraternité sacerdotale, qui prône une véritable amitié entre les clercs qui doivent se soutenir et se protéger mutuellement(6). Lorsqu'elle est mal interprétée, cette communion dans le sacerdoce peut donner naissance à un corporatisme visant à défendre les intérêts d'un corps particulier.

Si aujourd'hui la question de la formation psychoaffective des clercs semble être prise au sérieux, cela n'a pas toujours été le cas. Il est important de noter le tournant opéré concernant les questions de maturité humaine au niveau affectif, psychologique et sexuel. Depuis l'exhortation post-synodale de Jean-Paul II en 1992, *Pas-tores dabo vobis*, beaucoup de choses ont changé dans le cadre de la formation des futurs clercs(7). Différents documents du Vatican ont rappelé l'importance de l'attention à un équilibre de vie psychoaffective : le *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, la *Ratio Fundamentalis* de 2016 sur la formation des prêtres.

Si les problématiques liées au développement psychosexuel et psychoaffectif des clercs sont considérées aujourd'hui avec plus de sérieux, cela n'a pas toujours été le cas. Dans les années précédant les années 1990, la question de la formation humaine et psychologique des futurs clercs était quasiment inexistante dans le ratio des séminaires, ou laissée à l'accompagnement spirituel⁸. Il est parfois difficile pour nos contemporains d'imaginer que jusqu'à la période du concile Vatican II, les relations simplement d'amitié avec les femmes étaient découragées, voire sanctionnées. Il était aussi interdit à deux séminaristes de se promener ensemble sous peine de se voir accuser « d'amitié particulière », un euphémisme pour parler d'homosexualité ; la sexualité était taboue. Par conséquent, ceux qui étaient équilibrés et suffisamment matures pour embrasser les conseils évangéliques pouvaient trouver dans la formation ce qui leur convenait pour continuer leur parcours vocationnel, mais il n'existait que bien peu de choses pour ceux qui n'avaient pas toute la maturité nécessaire. De plus, ces conseils évangéliques pouvaient encore augmenter leur immaturité s'ils étaient accueillis de manière infantile dans un abandon et un dépouillement aveugle⁹.

6. CONCILE VATICAN II, *Presbyterorum Ordinis* n° 8, 1965.

7. Gerald D. COLEMAN, e *Seminary Formation in Light of the Sexual Abuse Crisis: Pastores Dabo Vobis* e, dans Thomas G. PLANTE, Kathleen MCCHESENEY *Sexual Abuse in the Catholic Church: A Decade of Crisis, 2002-2012*, Santa Barbara, Calif., Praeger, 2011.

8. James R. KELLY, Katarina SCETIN-I, et Margaret LELAND SMITH, s *Incidence of Clerical Sexual Abuse over Time: Changes in Behavior and Seminary Training between 1950 and 2008* s, dans Gerald D. COLEMAN, e *Seminary Formation in Light of the Sexual Abuse Crisis: Pastores Dabo Vobis* e, dans Thomas G. PLANTE, Kathleen MCCHESENEY *Sexual Abuse in the Catholic Church: A Decade of Crisis, 2002-2012*,

À ces différentes composantes et carences de la culture cléricale s'ajoute un autre élément : l'accès facilité aux mineurs. Par la place du clerc dans la vie de l'Église et dans la vie des familles, ceux-ci ont eu un accès privilégié aux enfants. La perversion de pratiques religieuses et d'objets à caractère religieux a souvent eu sur les enfants un impact important dans leur captation comme victime. Le prêtre, perçu comme ayant *les pouvoirs de Dieu*, devient dans l'univers symbolique de l'enfant un être supérieur avec des pouvoirs magiques. Il n'est pas facile à l'enfant, sans l'aide des adultes, de distinguer entre le bien et le mal, le réel et le monde des histoires. Dans l'éducation chrétienne, le prêtre est encore souvent présenté comme ayant une relation particulière au divin, ayant des pouvoirs particuliers. D'ailleurs, ce n'est pas que chez les enfants que ce risque de confusion existe ; en France, la campagne sur internet « adopte un curé », en parodiant un site de rencontres, ne présentait-elle pas le prêtre comme un produit « 100 % » ?

9 Nancy SCHEPER-HUGHES et John DEVINE, « Priestly Celibacy and Child Sexual Abuse », *Sexualities* 6, n° 1 (2003), p. 15-40.

10 <https://www.youtube.com/watch?v=0'1018s-y3tc>, consulté le 20.12.2016.

11 n. Voir l'article d'Emmanuel 8oudet dans ce numéro, p. 117-128 (NDLR).

COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE CLÉRICALISME

Il est de la responsabilité des évêques de faire appliquer la loi de l'Église dans le domaine des crimes de nature sexuelle. Il est de leur responsabilité de lutter contre ces maux. Es devraient être les premiers défenseurs des enfants. En cela, il y a une urgence à reprendre le droit canonique en main", car l'expérience montre qu'il n'a pas été appliqué et qu'il n'a pas non plus suffisamment été travaillé et développé pour en faire un instrument utile et efficace pour faire justice aux victimes, qui d'ailleurs n'ont presque pas d'existence juridique dans ces affaires. Il est important que les évêques considèrent et réfléchissent à l'impératif qui leur est fait, aujourd'hui au nom de l'Évangile, de prémunir leurs fidèles de tels problèmes. Il est appréciable de constater qu'il y a depuis l'avènement de Benoît XVI un effort important qui est fait pour doter l'Église catholique romaine d'outils plus pertinents pour traiter ces questions.

Toutefois, de nombreuses personnes doutent de la capacité des évêques à remettre en cause un certain nombre de leurs pratiques et croyances ecclésiales. Les évêques sont-ils capables comme sous-système au sein de l'Église catholique romaine d'avoir un regard suffisamment critique pour répondre réellement à la charge pastorale qui est la leur ? Sont-ils capables de s'évaluer et de se discipliner et se sanctionner eux-mêmes ? Et si eux ne le peuvent pas, qui le pourra ? La capacité à se réformer (à se convertir) du système clérical, malheureusement pour l'instant, ne peut pas être démontrée. Le pape François appelle l'ensemble du *Peuple de Dieu* à lutter contre ce fléau des abus. Un conseil diocésain de sages laïcs, hommes et femmes pourrait peut-être aider les évêques à exercer la vigilance nécessaire. Les synodes diocésains pourraient être des instances importantes pour réfléchir ensemble en tant que *Peuple de Dieu*.

Les évêques ne peuvent plus tourner la tête en disant : « Je ne savais pas », ou bien « je ne sais pas comment faire ». S'il est vrai qu'ils ne savaient pas, alors il est de leur responsabilité d'apprendre rapidement à savoir faire. Mais il faut pour cela passer humblement de la honte d'être pris à défaut à la culpabilité et la reconnaissance de sa responsabilité dans la perpétuation d'un système qui a couvert de trop nombreux crimes. Ce passage n'est pas facile à faire, cependant c'est une des clés importantes pour avancer ensemble hors de cette crise, comme le rappelle encore le pape François dans son exhortation *Gaudete et Exsultate*, et cela amène à l'humilité nécessaire à la quête pour la justice pour les faibles¹².

12. Pape FRANÇOIS, *Gaudete et Exsultate*, n° 119, Vatican, 19 mars 2018.

Du côté des autres clercs, d'autres ressources sont les maisons de formations. Pendant longtemps, la formation des futurs clercs et religieux n'était pas adaptée, l'on peut constater aujourd'hui un changement de paradigme et de volonté, mais il serait aussi important d'aider celles et ceux qui sont en charge de la formation des futurs clercs. Beaucoup parmi ceux et celles qui sont en charge de la formation font le constat de leur incompétence à gérer ces questions de manière satisfaisante dans le cadre de la formation. Une attention soutenue devrait y être portée à identifier les carences et difficultés auxquelles sont confrontés les formateurs. La formation continue est aussi grandement en souffrance chez de nombreux clercs, qui pour certains n'ont pas fini un livre depuis leur séminaire. Plus d'apports en psychoéducation sexuelle seraient importants, sans oublier de porter avant tout une attention à l'expérience spirituelle.

L'Église catholique romaine doit continuer son travail d'apprivoisement avec les sciences humaines ; elle a commencé à le faire et doit y être encore encouragée. Bien que la psychologie ait été pendant longtemps perçue comme l'ennemi de la foi, les éclairages que cette

discipline peut apporter à l'expérience religieuse sont importants. Accepter les apports de la psychologie ne veut pas dire accepter les idéologies de certains psychologues, ou de certains fondateurs des grandes théories de la psychothérapie.

Finalement, il est important d'encourager la pratique de l'accompagnement spirituel et de la supervision pastorale pour les clercs. Cela semble une évidence, pourtant la pratique fait apparaître que parmi les clercs, peu nombreux sont ceux qui ont un accompagnement spirituel régulier ou encore une supervision de leurs pratiques pastorales. Cette situation est le fruit de la culture du cléricalisme et de l'absence de la reddition de compte, mais aussi du relativisme et de l'individualisme du temps. Parler aujourd'hui de « travailler à sa sainteté » est assez vieux jeu, pourtant l'enjeu est justement là. Si un clerc ne travaille plus à sa sainteté personnelle, il se réfugie dans celle du corps clérical hérité de l'institution. Il met un costume qui n'est pas fait pour lui. L'uniforme du conformisme et de la visibilité extérieure remplace le cheminement de sainteté et la lumière intérieure.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ENSEMBLE DU PEUPLE DE DIEU

Dans sa lettre au Peuple de Dieu, le pape François appelle l'ensemble des fidèles (laïcs et clercs) à réfléchir et discerner ensemble comment rendre sûre la maison Église. Pour cela, ensemble, nous devons réfléchir à la place des laïcs, des femmes, à l'exercice de la *synodalité* et de la *collégialité*, quels ministères pour quelle Église, etc. Un travail sur les images de Dieu serait aussi important, car si les fidèles chrétiens, aussi bien clercs que laïcs, doivent être signes de Dieu dans le monde d'aujourd'hui, ils ont aussi besoin d'images de Dieu qui soient compréhensibles pour aujourd'hui. Ce qui est providentiel c'est que la Parole de Dieu et en particulier les Évangiles regorgent d'images positives d'un Dieu aimant, miséricordieux mais qui ne fait pas de compromission avec l'abus des plus petits. Il devient urgent de revenir à une méditation de la Parole de Dieu, plutôt que de chercher à imposer le catéchisme de l'Église catholique.

Le cléricalisme est une dérive de la culture cléricale qui, dans les cas de personnes ayant abusé, participe donc bien à l'étiologie de l'abus sexuel, mais il n'en est pas à lui seul l'origine ou la cause. Faire disparaître le cléricalisme est un impératif ecclésial et thérapeutique, mais cela ne fera pas disparaître « à lui seul » les abus sexuels de l'Église catholique. Il devient urgent d'initier une réflexion sur la sexualité et sur la signification d'un célibat consacré pour les hommes et les femmes du xx^{em} siècle et en fonction des cultures particulières. Il est important de ne pas infantiliser davantage les clercs sur leur sexualité, dans la très vaste majorité des cas, ils n'ont jamais abusé et n'abuseront jamais d'enfant. Beaucoup voient encore dans les prêtres d'éternels adolescents immatures, car n'ayant pas de relations sexuelles, comme si avoir des relations sexuelles était le moyen unique de la maturation et du développement humain, mais ils sont nombreux ceux et celles qui pourraient témoigner de la qualité d'accompagnement de nombreux prêtres.

Le dialogue est le chemin qui nous permettra de sortir de nos emprisonnements et de créer de nouvelles voies/voix qui transformeront notre être Église ensemble. Si l'institution ecclésiale emprunte le chemin du dialogue, qu'elle met en place des politiques de prévention et promeut une réflexion appropriée sur les traitements ayant une volonté de réhabilitation, elle pourra contribuer à ce que l'Église catholique romaine redevienne un lieu sûr pour les enfants et l'ensemble des fidèles, sans oublier d'être un lieu où la miséricorde ne sera pas refusée à ces hommes et ces femmes qui sont en souffrance d'eux-mêmes. Mais cela ne pourra pas advenir de manière durable en faisant l'impasse sur la recherche théologique et scientifique sur cette question. Expliquer davantage, c'est mieux comprendre pour pouvoir mieux lutter contre ce terrible fléau. Cela semble être le chemin que désire emprunter le pape François à la suite de son prédécesseur. Mais le chemin est encore long et à ceux et celles qui croient la crise dépassée, il est important qu'ils réalisent que nous sommes juste au milieu et que la route est encore longue.

STÉPHANE JOULAIN, M. AFR. *Psychothérapeute, Société des Missionnaires d'Afrique*

BIBLIOGRAPHIE SUR LES ABUS SEXUELS ET LE CLÉRICALISME

9. BÉRAUD Céline, *Prêtres, diacres, laïcs. Révolutions silencieuses dans le catholicisme français*, Paris, PUF, coll. « Le Lien Social », 2007.
- : BIRCHARD Thaddeus, « Clergy Sexual Misconduct: Frequency and Causation », *Sexual and Relationship Therapy* 15, n° 2 (2000): 128-39.
- : CARROLL James, « Mandatory Celibacy at the Heart of What's Wrong », *National Catholic Reporter* 46, n° 17 (2010): 18.
- : CARROLL Terrence A., « The Failure of the Dallas Charter and Canon Law: A Blessing in Disguise », dans Thomas G. PLANTE, Kathleen MCCHESENEY, *Sexual Abuse in the Catholic Church: A Decade of Crisis, 2002-2012*, 49-64, Santa Barbara, Calif., Praeger, 2011.
- : COLEMAN Gerald D., « Seminary Formation in Light of the Sexual Abuse Crisis: Pastores Dabo Vobis », dans Thomas G. PLANTE, Kathleen MCCHESENEY, *Sexual Abuse in the Catholic Church: A Decade of Crisis, 2002-2012*, 206-19, Santa Barbara, Calif., Praeger, 2011.
- : CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, « Orientations pour l'utilisation de la psychologie dans l'admission et la formation des candidats au sacerdoce », Vatican, http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/ccatheduc/documents/rc_con_ccatheduc_doc_20080628_orientamenti_fr.html.
- : COZZENS Donald B., *Sacred Silence. Denial and the Crisis in the Church*, Collegeville, Minn., Liturgical Press, 2002.
- : DOERING Bernard E., « Jacques Maritain on the Church's Misbehaving Clerics », *Cross Currents* 52, n° 2 (2002): 246-53.
- : DOYLE Thomas P., « Canon Law and the Clergy Sex Abuse Crisis: The Failure from Above », dans Thomas PLANTE, *Sin against the Innocents: Sexual Abuse by Priests and the Role of the Catholic Church*, 24-37, Westport, Conn., Praeger, 2004.
- « Clericalism: Enabler of Clergy Sexual Abuse », *Pastoral Psychology* 54, n° 3 (2006): 189-213.
- « Roman Catholic Clericalism, Religious Duress, and Clergy Sexual Abuse », *Pastoral Psychology* 51, re 3 (2003): 189-231.
- DOYLE Thomas P., WALL Patrick, SIPE Richard, *Sex, Priests and Secret Codes*, Los Angeles, Volt Press, 2006.
- FORTUNE Marie M., « Is Nothing Sacred? When Sex Invades the Pastoral Relationship », dans John GONSIORREK, *Breach of Trust: Sexual Exploitation by Health Care Professionals and Clergy*, 29-42, Thousand Oaks, Londres, New Delhi, Sage Publications, 1995.
- FOWLER James W., *Stages of Faith*, New York, Harperone, 1995.
- « Stages of Faith and Identity: Birth to Teens », *Child and Adolescent Psychiatry Clinics of North America*, n° 13 (2004): 17-33.
- FRAWLEY-O'DEA Mary G., *Perversion of Power: Sexual Abuse in the Catholic Church*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2007.
- FRIBERG Nils, LAASER Mark, *Before the Fall: Preventing Pastoral Sexual Abuse*, Collegeville, Minn., Liturgical Press, 1998.
- GERGEN Kenneth J., *An Invitation to Social Construction*, 2e éd., Los Angeles, Sage Publications, 2009.
- *Relational Being, Beyond Self and Community*, New York, Oxford University Press, 2009.
- HIDALGO Myra L., *Sexual Abuse and the Culture of Catholicism. How Priests and Nuns Become Perpetrators*, New York, Haworth Press, 2007.
- HOLDERREAD HEGGEN Carolyn, *Sexual Abuse in Christian Homes and Churches*, Eugene, Wipf & Stock, 1993.
- JEAN-PAUL II, *Pastores Dabo Vobis*, Vatican http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_25031992_pastores-dabo-vobis_fr.html.
- JENKINS Philip, *Pedophile and Priests. Anatomy of a Contemporary Crisis*, Oxford, Oxford University Press, 1996.
- : KELLY James R., Scturril Katarina, LELAND Sern Margaret, « Incidence of Clerical Sexual Abuse over Time: Changes in Behavior and Seminary Training between 1950 and 2008 », dans Thomas G. PLANTE, Kathleen MCCHESENEY, *Sexual Abuse in the Catholic Church*, 17-30, Santa Barbara, Denver, Oxford, Praeger, 2011.
- : KENNEDY Eugene, *The Unhealed Wound. The Church, the Priesthood, and the Question of Sexuality*, New York, St. Martin's Griffin, 2001.
- : LANGEVIN Ronald, CURNOE Surzanne, BAIN Jerald, « A Study of Clerics Who Commit Sexual Offenses: Are They Different from Other Sex Offenders? », *Child Abuse & Neglect* 24, n° 4 (2000): 535-45.
10. LAVIGERIE Charles, *Instructions Aux Missionnaires*, Alger, Maison Carrée, 1939.
- : MAKRRAIN Jacques, « À propos de l'École Française », *Revue Thomiste* 2-3 (1971) : 463-79.
11. MARRIN P., « What's the Matter with the Catholic Church? », *National Catholic Reporter* 46, no 14 (2010): 18-19.
12. MARX Reinhard, « Church, Abuse, and Pastoral Leadership », Symposium: Toward healing and renewal, Gregorian University, Rome, 2012.
13. MEN, Conference of Major Superiors of., « In Solidarity and Service: Reflections on the Problem of Clericalism in the Church », *Jurist* 43, n° 2 (1983): 430-49.
14. MORGAN Tom, « Crisis in the Irish Clerical Church: A Prodigal View », *The Furrow* 61, n° 3 (2010): 143-51.
15. NISSE Martine, SABOURIN Pierre, *Quand la famille marche sur la tête*, Paris, Éd. du Seuil, 2004.
16. PATRON WONG Jorge Carlos, « Candidates for the Priesthood and Religious Life: Selection, Screening, and Formation », dans Charles J. SctCLUNA, David AYOITE,

Hans ZOLLNER, *Toward Healing and Renewal*, 59-78, New York, Mahwah, Paulist Press, 2012.

- RossErn Stephen J., *The Joy of Priesthood*, Notre Dame, Ind., Ave Maria Press, 2005.

17. ROUGEUL Françoise, CAILLÉ, Philippe, *Familles en crise. Approche systémique des relations humaines*, Chêne-Bourg, Médecine & hygiène, 2005.

18. SAFFIOTTI L.M., « Sexual Abuse and Systemic Dynamics in the Church », *Human Development* 32, n° 1 (Spr 2011): 17-23.

19. SCHEPER-HUGHES Nancy, DEVINE John, « Priestly Celibacy and Child Sexual Abuse », *Sexualities* 6, n° 1 (2003): 15-40.

- SHUPE Anse, *In the Name of Al! That's Holy*, Westport, Londres, Praeger, 1995.

- —, *Rogue Clerics: The Social Problem of Clergy Deviance*, New Brunswick, Londres, Transaction Publishers, 2008.

- —, *Spoils of the Kingdom*, Urbana, Chicago, University of Illinois Press, 2007.

- —, *Wolves within the Fold: Religious Leadership and Abuses of Power*,

New Brunswick, New Jersey, Londres, Rutgers University Press, 1998.

20. SHUPE Anse, STACEY William, DARNELL Susan, *Bad Pastors. Clergy Misconduct in Modern America*, New York, 2000.

21. SIPE Richard A.W., *Celibacy in Crisis. A Secret World Revisited*, New York, Brunner-Routledge, 2003.

- —, « Scandai Versus Culture: Mother Church and the Rape of Her Children », dans Thomas G. PLANTE, Kathleen MCCHESENEY, *Sexual Abuse in the Catholic Church: A Decade of Crisis, 2002-2012*, 117-29, Santa Barbara, Calif., Praeger, 2011.

- —, *Sex, Priests, and Power. Anatomy of a Crisis*, New York, BrunnerRoutledge, 1995.

22. SPERRY Len, *Sex, Priestly Ministry, and the Church*, Collegeville, Minnesota, Liturgical Press, 2003.

23. VOGELSANG John D., « From Denial to Hope: A Systemic Response to Clergy Sexual Abuse », *Journal of Religion and Health* 32, n° 3 (1993): 197-208.

24. WILSON George B., *Clericalism: The Death of Priesthood*, Collegeville, Liturgical Press, 2008.